

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen,

Était excusé : M. BIBES Jean Paul,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 28 janvier 2026 - Date d'affichage : 28 janvier 2026

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE COLLEGE JEAN PUJO- NOMENCLATURE 8.2

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention cadre d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics, conclue pour la période 2020-2026 est prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 2028.

Monsieur le Maire propose donc de signer l'avenant à cette convention qui modifie la durée indiquée à l'article 9.1 (de 6 ans à 8 ans)

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 09/02/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 09/02/2026

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY

